



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	52
En exercice :	47
Présents :	51
Votants :	
Secrétaire de séance :	Monique CAUDAN

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN

ABSENTS EXCUSES :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOET)
Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-085

POLITIKES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
3-COMMISSIONS OBLIGATOIRES

**Désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée spéciale de l'Etablissement
Public Foncier de Bretagne**

Conformément au code de l'urbanisme, l'EPF Bretagne a vocation à « favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain ». Il intervient essentiellement en faveur du logement, notamment social. Il contribue également au développement des activités économiques, à la protection contre les risques technologiques et naturels et, à titre subsidiaire, à la protection des espaces naturels et agricoles.

En amont ou en parallèle d'une opération de portage foncier, l'EPF Bretagne peut être mobilisé pour assister la collectivité dans la conduite d'études pré-opérationnelles, programmatiques ou de faisabilité, qu'il peut subventionner.

Le Conseil d'administration de l'EPF comprend notamment 41 élus des collectivités territoriales (41 binômes composés chacun d'un titulaire et d'un suppléant), dont 8 binômes représentant l'ensemble des communautés d'agglomération de Bretagne.

Ces 8 binômes seront désignés par une « assemblée spéciale », composée des Présidents d'EPCI, qui se réunira le 15 septembre prochain.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- DESIGNER Sébastien Miossec, Président de Quimperlé Communauté, ou son suppléant, Denez Duigou, Vice-Président en charge de l'urbanisme intercommunal et des mobilités, pour siéger lors de l'assemblée spéciale du 15 septembre 2020.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- DESIGNE Sébastien Miossec, Président de Quimperlé Communauté, ou son suppléant, Denez Duigou, Vice-Président en charge de l'urbanisme intercommunal et des mobilités, pour siéger lors de l'assemblée spéciale du 15 septembre 2020.

ADOPTÉ par :

50 voix POUR

1 voix CONTRE

QUIMPERLE : Eric SAINTILAN

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Sébastien MIOSSEC

